

DESCRIPTION DU VÉLOMOTEUR TYPE D 50

construit par la Société "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE"

16, Rue Lesault — PANTIN (Seine)

R. C. Seine 54 B 7011

Marque. — MOTOBÉCANE. — **Type.** — D 50 — **Genre.** — VÉLOMOTEUR.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) — 1. Possibilité d'adapter un tan-sad ou de monter une selle biplace.
Le nombre de places assises passe alors à 2.

Nom et adresse du constructeur. — ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE, 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine).

1. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre de roues. — Deux.

Roue motrice. — Arrière.

Constitution du cadre. — Cadre coque en tôle emboutie soudée.

Fourche. — Télescopique.

Roues. — A rayons, munies de pneumatiques de 23 x 2.

Pédalier. — A roue de 32 dents. Cette roue entraîne par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux un pignon à roue libre, de 20 dents, solidaire du moyeu arrière.

Emplacement et disposition du moteur. — Devant le pédalier.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Empattement. — 1 m. 09.

Dimensions maxima du véhicule. — Longueur 1 m. 71 - largeur 0 m. 50

Hauteur libre au-dessus du sol. — 0 m. 11.

Poids du véhicule. — 50 kg.

3. - MOTEUR

Type. — A explosion - Cycle à 2 temps, monocylindrique.

Alésage. — 39 $\frac{mm}{m}$ - Course 41,8 $\frac{mm}{m}$ - Cylindrée 49,933 cm³.

Taux de compression. — 8,6.

Puissance administrative. — 1 CV.

Carburant normalement utilisé. — Mélange essence-huile 2 temps.

Réservoir. — En tôle d'acier, soudé, contenance 8 L. 950. 1 cheval sur la partie avant du cadre. Fermé par un bouchon expandeur.

Régime de rotation du moteur. — Maximum 7.000 t/mn au banc, 6.000 t/mn sur route avec variateur. Correspondant au couple maximum 3.500 t/mn - Correspondant à la puissance maximum 6.000 t/m.

Echappement. — Un tube de longueur 230 $\frac{mm}{m}$ de diamètre intérieur 21 $\frac{mm}{m}$, débouche dans un pot cylindrique d'un volume égal à 0 L. 950. Le pot contient 2 tubes et un diaphragme percé de trous délimitant 2 chambres de détente de volumes différents. La sortie est effectuée par un tube de 12 $\frac{mm}{m}$ de diamètre intérieur et 70 $\frac{mm}{m}$ de long. Le volume total du dispositif d'échappement est de 1 L. 030. Le niveau sonore des bruits mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1962 est inférieur à 80 dB. A. Le poinçon du constructeur est frappé à froid sur le pot d'échappement.

Alimentation du moteur. — Carburateur GURTNER H 14. A niveau constant commandé par poignée tournante à main droite. Dispositif de départ commandé par un levier au guidon, à main gauche. Le carburateur est muni d'un silencieux d'aspiration.

Allumage. — Par volant magnétique NOVI, à haute tension.

Graissage. — Par mélange d'huile à l'essence.

Refroidissement. — Par air.

Mise en marche. — Un compresseur est conjugué avec la poignée tournante droite, commandant les gaz.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — Du type centrifuge, entrant en action automatiquement quand la vitesse atteint 6 km/h. Un deuxième embrayage concentrique au premier est solidaire de la vitesse de rotation du moteur et entre en action à 2.500 t/m.

Transmission. — Une poulie solidaire de l'arbre moteur entraîne, par l'intermédiaire d'une courroie trapézoïdale de 18 x 8 une poulie concentrique à l'axe de pédalier, cette dernière solidaire à volonté d'un pignon de 12 dents entraîne, par l'intermédiaire d'une chaîne à rouleaux au pas de 12,7 une roue de 48 dents solidaire du moyeu arrière.

Le vélomoteur comporte un changement de vitesse automatique par poulie extensible commandée par billes centrifugées. Le moteur est monté basculant autour d'un axe supérieur. Il est guidé dans son déplacement et repoussé vers l'avant par un ressort pincette qui assure la tension de la courroie.

Démultiplication. —

$$\text{Petite vitesse : } \frac{242}{48,5} \times \frac{48}{12} = 19,96$$

$$\text{Grande vitesse : } \frac{242}{87} \times \frac{48}{12} = 11,13$$

Nombre de vitesses : infini.

Avec des pneumatiques de 23 x 2 (dont la circonférence sous charge est de 1 m. 76) au régime du moteur de 1.000 t/m la vitesse atteinte est de : Petite vitesse 5,3 km/h, Grande vitesse 9,5 km/h. Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule est de 57 km/h.

Indicateur de vitesse : Encastré dans le phare.

5. - SUSPENSION

Avant : Fourche télescopique Arrière : Par bras oscillant et amortisseurs télescopiques à ressorts.

6. - FREINAGE

Frein avant. — A tambour avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$, commandé par un levier à main droite et par câble.

Frein arrière. — A tambour, avec segments intérieurs, diamètre 100 $\frac{m}{m}$, commandé par un levier à main gauche et par câble.

Surface de freinage. — Avant et arrière 42 cm².

7. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le volant magnétique alimente sous 6 volts un phare de 130 $\frac{m}{m}$ de diamètre comportant :

Un feu de route — Un feu de croisement, type agréé sous le n° A.B.T.P. 520 — Un feu de position.

Le volant magnétique alimente en outre un feu rouge arrière.

Le commutateur est sur le phare, l'inverseur au guidon à main gauche.

Le véhicule est muni d'un avertisseur sonore agréé sous le n° T.P.A.V.M. 312.

Le véhicule est muni d'un catadioptre agréé sous le n° T.P.V. 320.

8. - DIVERS

Le véhicule est muni d'un antiparasite agréé pour lui par la R.T.F.

Le véhicule est muni d'un miroir rétroviseur.

Le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation arrière avec dispositif d'éclairage.

Le véhicule est muni d'une plaque de constructeur portant le nom du constructeur, l'indication du type, le numéro d'ordre dans la série du type et l'indication de la cylindrée. Cette plaque est fixée sur la coque au-dessous de la selle, à droite.

L'indication du type et le numéro d'ordre dans la série du type sont frappés sur la partie inférieure droite du cadre servant à la fixation du moteur. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur.

Le numéro du moteur est porté sur une plaque métallique située à la partie inférieure avant du cylindre.

Le numérotage dans la série du type a commencé au N° 15.000.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, les 25 Mars et 17 Avril 1963, que le véhicule n° 15.000 à moteur n° 4.057.384 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTOBÉCANE type D 50 satisfait aux dispositions des articles R 104, R 169, R 170 et R 172 à R 183 - en ce qui concerne pour l'article R 182 l'application de l'article R 97 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Vu et approuvé

Enregistré sous le N° AU. 495-63

A Paris, le 26 Avril 1963

L'Ingénieur en Chef des Mines,

(Signé : HELIOT)

Vu :

Paris, le 26 Avril 1963

L'Ingénieur des Mines,

(Signé : RENOUIL)

A Paris, le 26 Avril 1963

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : FLAGEOLET)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, Madame VINCENT, représentante dûment accréditée des "ATELIERS DE LA MOTOBÉCANE", 16, Rue Lesault, PANTIN (Seine), constructeurs, certifie : a) que le véhicule :

1 Genre : VéloMOTEUR.	6 Puissance administrative : 1 CV.
2 Marque : Motobécane.	7 Carrosserie :
3 Type : D 50.	8 Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 1 avec selle biplace : 2.
4 N° dans la série du type : cadre moteur	9 Charge utile :
5 Source d'énergie : Mélange d'essence et d'huile 2 temps.	10 Poids à vide : 50 kgs.
5 bis Cylindrée (en cm ³) : 48 933 cm ³ . 2 ou 4 temps : 2 temps.	11 Poids total autorisé en charge : du véhicule isolé : d'un ensemble :

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

b) Que ce véhicule sort de nos usines le
pour être livré à

L'authenticité de ce certificat n'est
garantie que s'il porte sur la signature
le cachet du
modèle ci-
contre.



Fait à le
(Signature)

"Toute transformation du châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la préfecture".